Préfecture des Côtes d'Armor

Lannion-Trégor Communauté

Commune de Pleumeur-Bodou

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la de commune de Pleumeur-Bodou

de commune de Pleumeur-Bodou afin de permettre l'extension de la station d'épuration des eaux usées de l'ile Grande.

Enquête publique du 05 décembre au 06 janvier 2023

Commissaire-enquêteur: Raymond LE GOFF

Désigné par M. Le Président du Tribunal Administratif de Rennes, par décision du 02 novembre 2022.

Arrêté de M. Le Président de la Lannion-Trégor Communauté du 17 novembre 2022.

1

Rapport d'enquête

<u>Nota</u>: Le présent rapport retrace le déroulement de l'enquête, il est suivi d'un deuxième document séparé intitulé: Conclusions et Avis du Commissaire-enquêteur.

Table des matières

Préfecture des Côtes d'Armor	1
Lannion-Trégor Communauté	1
Rapport d'enquête	1
A – OBJET DE L'ENQUETE	3
B – COMPOSITION DU DOSSIER	3
C – DEROULEMENT DE L'ENQUETE	3
1 – Organisation de l'enquête	3
2- Rencontre avec les représentants de Lannion-Trégor Communauté et de la commune	4
3- Publicité de l'enquête.	4
4- La tenue de l'enquête.	5
D- Avis de l'autorité environnementale	5
1- Avis de l'autorité environnementale :	5
E – RECUEIL DES OBSERVATIONS.	5
1-Les observations :	5
2- Notification du PV des Observation et réponse de la collectivité	6
F- ANNEXES	. 6

A - OBJET DE L'ENQUETE

La présente enquête publique concerne la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Pleumeur-Bodou et ayant pour objet de permettre l'extension de la station d'épuration des eaux usées de l'ile-grande, commune de Pleumeur-Bodou.

B – COMPOSITION DU DOSSIER

- Arrêté n°347/2022 du Président de Lannion-Trégor Communauté, en date du 17 novembre 2022, prescrivant l'enquête publique.
- Arrêté n°22 :001 du Président de Lannion-Trégor Communauté, en date du 24 janvier 2022, prescrivant la procédure de déclaration de projet ayant pour objet la restructuration du système d'assainissement de l'Ile Grande emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Pleumeur-Bodou.
- Arrêté préfectoral du 26 janvier 2022 approuvant la convention de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports au bénéfice de Lannion-Trégor Communauté ; convention, datée des 12 janvier 2022 et 26 janvier 2022, qui lui est annexée.
- Délibération du conseil de communauté de Lannion-Trégor Communauté du 1^{er} février 2022, définissant les modalités de la concertation à mener.
- Délibération du conseil de communauté de Lannion-Trégor Communauté du 28 juin 2022, tirant le bilan de la concertation.
- Arrêté ministériel du 28 décembre 2021 de la Ministre de la transition écologique et de la Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, autorisant, à titre exceptionnel, sur le fondement de l'article L.121.5 du code de l'urbanisme :
 - La construction d'une station d'épuration des eaux usées et de ses équipements annexes (station d'épuration temporaire, enrochement, émissaire) située sur la commune de Pleumeur-Bodou à l'Ile Grande.
- Dossier n°1 notice valant déclaration de projet
- Dossier n°2 Mise en compatibilité du PLU
- Dossier n°3- Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Avis tacite de l'Autorité Environnementale en date du 30 septembre 2022
- Compte-rendu de la réunion d'examen conjoint du 06 octobre 2022, à savoir les avis exprimés :
 - Etat (DDTM) aucune observation particulière
 - INAO aucune observation particulière
 - CCI aucune observation particulière
 - CMA aucune observation particulière
 - Département le conseil départemental des Côtes d'Armor est propriétaire de l'Espace Naturel Sensible de Castel Erek, situé dans la zone du projet de mise aux normes de la station d'épuration; plusieurs parcelles départementales sont impactées: installation d'une station temporaire, élargissement de la voirie etc.il est important que le Département soit associé et informé le plus en amont possible... en concertation étroite avec ses services.

C – DEROULEMENT DE L'ENQUETE.

1 – Organisation de l'enquête.

Par arrêté, en date du 17 novembre 2022 n° 22/348, le Président de Lannion-Trégor Communauté a prescrit l'ouverture de l'enquête publique qui s'est déroulée du lundi 5 décembre 2022 à 9h00 au vendredi 6 janvier 2023 à 17h00.

Préalablement, les services de Lannion-Trégor Communauté ont saisi le Tribunal Administratif en vue de la désignation du commissaire-enquêteur, laquelle est intervenue par décision du 02 novembre 2022 du Président, en ma personne.

Cet arrêté se présente sous la forme de douze articles, à savoir : l'art.1 – objet et durée, et successivement, les objectifs du projet et d'évolution du PLU, la durée de l'enquête publique, la nomination du commissaire-enquêteur, le siège de l'enquête publique, la consultation du dossier et les observations, les permanences du commissaire-enquêteur, la clôture de l'enquête, le rapport et conclusions, mesures de publicité, l'autorité responsable et, enfin, la formule d'exécution.

2— Rencontre avec les représentants de Lannion-Trégor Communauté et de la commune.

Cette rencontre s'est faite le 23 novembre 2022, de 10 h à 11h à la mairie de Pleumeur-Bodou. Assistaient à cette rencontre :

Lannion-Trégor Communauté:

- -Mme Stéphanie BARRAS, Chargée de mission Planification.
- -Mme Sophie COLLET, Service assainissement Travaux sur station EU et EP
- -M. Anthony MOREL bureau d'études Eau et Assainissement

Mairie de Pleumeur-Bodou :

- -Mme Yvonne SEGURA, Adjointe Urbanisme et Environnement.
- -M. Régis LE VAILLANT, DGS de Pleumeur-Bodou.
- -M. Philippe TEMPIA, DST de Pleumeur-Bodou;

La déclaration de projet et, corrélativement, la mise en compatibilité du PLU de Pleumeur-Bodou poursuit l'objectif de réaliser la mise aux normes de la station d'épuration de la presqu'ile de lle Grande, reliée à la terre par un pont.

La mise aux normes de la station de Kastel Erek, actuellement d'une capacité nominale de 5 000 EH, de type physico-chimique, située sur l'anse Est de la pointe de Toul Staon, dont les eaux traitées sont rejetées, via un émissaire, directement en mer, ne respecte pas les normes de son arrêté préfectoral de rejet.

Il est prévu de réaliser sur ce site une nouvelle station.

Par ailleurs, il sera créé un nouveau poste de refoulement à Triagoz en vue de supprimer une canalisation située en bord de côte car soumise au risque de l'érosion littorale. Afin d'améliorer le réseau collectif il est également prévu la mise aux normes du poste de Puiz ar Moal et celui de Toul Gwenn en plus des autres postes de : Ardennes, Base nautique, Kerjagu, St-Sauveur, Cornic que comptent le dispositif de l'assainissement collectif.

La réalisation du nouveau poste de Triagoz se traduira par une désaffectation d'une section du réseau fortement exposée au retrait de côte.

La mise en compatibilité porte sur la modification du zonage NL en zonage Nsp au niveau des quatre périmètres à mettre en place et à instituer une Opération d'Aménagement et de Programme pour le périmètre de la station d'épuration.

3- Publicité de l'enquête.

1-Les avis dans les journaux :

Les avis de publicité de l'enquête ont été diffusés dans les journaux suivants :

-première insertion : le samedi 19 novembre 2022 Ouest de France et Le Télégramme

-deuxième insertion : le mercredi 07 décembre 2022 Ouest de France et Le Télégramme.

2-L'affichage tant à la mairie de Pleumeur-Bodou que sur le site:

L'affichage, ainsi qu'en atteste le constat dressé par l'agent de la police municipale, a été effectué le 23 novembre 2022 et est resté en place durant toute l'enquête. Les panneaux ont été installés aux points suivants :

- A l'entrée de l'Ile Grande
- A la station d'épuration de l'Ile Grande
- A la mairie de Pleumeur-Bodou sur le panneau d'affichage extérieur.

Je me suis rendu compte qu'ils étaient en place, après la fin de l'enquête en m'étant rendu sur le site de l'Ile Grande le 08 janvier 2023, dans l'après-midi ; l'occasion pour moi de me remémorer la configuration du lieu où se trouve la station d'épuration dont il s'agit. J'y suis d'ailleurs retourné le mardi 24 janvier 2023 – dans le courant de l'après-midi - avant de finir la rédaction de ma conclusion.

4- La tenue de l'enquête.

1-Le siège de l'enquête et la consultation du dossier à la mairie de Pleudaniel:

L'accueil du public s'est fait à la mairie de Pleumeur-Bodou. Le dossier papier était à la disposition du public, à l'accueil. Les permanences se sont tenues dans une salle de réunion à l'étage.

Autrement, le dossier était consultable sur le site internet de :

- Lannion-Trégor Communauté : htps://www.lannion-tregor.com/

Il pouvait également être également consulté depuis un poste informatique à la mairie de Pleumeur-Bodou, aux horaires d'ouverture au public.

2-Mes permanences, l'accueil du public

Les permanences, en ma qualité de commissaire-enquêteur, se sont tenues aux dates et heures suivantes à la mairie de Pleudaniel :

Le lundi 5 décembre 2022 de 9h00 à 12h00

Le mercredi 21 décembre 2022 de 14h à 17 h

Le vendredi 6 janvier 2023 de 14h à 17 h.

D- Avis de l'autorité environnementale

1- Avis de l'autorité environnementale :

L'autorité environnementale a émis un avis tacite en date du 30 septembre 2022.

E – RECUEIL DES OBSERVATIONS.

1-Les observations:

Aucun courrier ni courriel à l'adresse dédiée à cet effet, une seule observation au registre.

01-Observation:

Mme Anne GROSSEL – Beaucoup d'interrogations sur ce sujet au regard du recul du trait de côte qui s'accroit d'année en année.

2- Notification du PV des Observation et réponse de la collectivité

Elle a été faite par courriel le 10 janvier 2023. Lannion-Trégor Communauté a répondu par mail en date du 18 janvier 2023, suivi d'une version papier par courrier. La réponse est reprise in-extenso dans la partie conclusion. Elle n'est donc pas versée en annexe pour éviter une redondance.

Fin de l'enquête

Fait, le 26 Janvier 2023

Le Commissaire-enquêteur,



R. le Go

Destinataires:

Monsieur Le Président de Lannion-Trégor Communauté

Monsieur Le Président du Tribunal Administratif de Rennes

Diffusion : Une copie du rapport et des conclusions motivées sera transmise à la mairie de Pleumeur-Bodou pour être tenue à la disposition du public pendant un an. Il sera publié pendant cette même durée sur le site internet de Lannion-Trégor Communauté à l'adresse suivante : https:// www.lannion-tregor.com

F- ANNEXES

-Constat d'affichage dressé par la Police Municipale.



